

## Dans ce numéro

1

État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Règlements du Québec*

# Les Infos de Base



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 33 du 18 août 2004.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 33 du 18 août 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 33 du 14 août 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 30 du 28 juillet 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 30 du 24 juillet 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 décembre 2003.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

*Règlement sur les contingents des producteurs de bois de la région de Québec*, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 54.1], abrogé;

*Règlement des producteurs de bois de la région de Québec sur le contingentement*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8107 du 04-08-04, (2004) 136 G.O. 2, 3808], nouveau;

*Règlement sur les frais exigibles par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.02], aa. 9, 12, 17;

*Règlement sur la division en groupes des producteurs acéricoles*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 0.4], ann. A;

*Règlement sur les permis aux postes de classification d'oeufs de consommation*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 5.1], a. 4;

*Règlement sur la mise en marché des veaux de grain*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 12.1.1.2], a. 33;

*Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, [R.R.Q., c. **R-10**, r. 1.1.1], aa. 21, 22, 23, 25, 30, ann. I, II, III;

*Règlement sur les modalités de vente des boissons alcooliques par les titulaires de permis d'épicerie*, [R.R.Q., c. **S-13**, r. 4.1], aa. 3, 4;

*Règlement sur le vin et les autres boissons alcooliques fabriqués ou embouteillés par un titulaire de permis de fabricant de vin*, [R.R.Q., c. **S-13**, r. 6], a. 6;

*Décret concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports*, [R.R.Q., c. **V-9**, D. 292-93 du 03-03-93, (1993) 125 *G.O.* 2, 1419], modifié.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.